

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, May 1979

THE COMMISSION PROPOSES TO CUT THE USE OF CHLOROFLUOROCARBONS IN AEROSOLS (1)

The Commission has just proposed to the Council, on Mr. Natali's initiative, that in each Member State, by 31 December 1981, the use of chlorofluorocarbons in aerosols should be cut by 30% compared with 1976.

1. Why chlorofluorocarbons?

This proposal was prompted by international concern about the effects of chlorofluorocarbons on the ozone layer and of ultraviolet radiation on health.

The proposal takes account of the discussions of the Environment Council, especially those of 18/19 December 1978. The Council asked the Commission to put up practical proposals in the light of the findings of the Conference on chlorofluoromethanes held in Munich from 6 to 8 December 1978.

The recommendation adopted at that Council made the following points:

- (a) the problems of the effects of fluorocarbons on the ozone layer and of ultraviolet radiation on health cannot be ignored. The Conference recommends that, as a precautionary measure, there should be a global reduction in the release of chlorofluorocarbons. It therefore calls on governments, industry and other bodies to work towards the goal of achieving a significant reduction in the release of chlorofluorocarbons in the next few years compared with the levels for 1975;
- (b) the Conference recognizes that decisive measures to cut down the use of chlorofluorocarbons must be taken if new and convincing scientific evidence is forthcoming;
- (c) in seeking to reduce the releases of chlorofluorocarbons as referred to above, the governments concerned should attempt to achieve maximum international harmonization of measures to ensure, by joint efforts, the most effective approaches to the problem and to avoid barriers to trade;
- (d) Immediate steps should be taken to encourage all the aerosols and plastic foam industries using chlorofluorocarbons F-11 and F-12 to intensify research into alternative products and to promote the development of alternative methods of application.
- (e) Immediate steps should be taken to encourage the manufacturers and users of equipment containing chlorofluorocarbons F-11 and F-12 to eliminate the discharge of these compounds.

2. The following measures are proposed by the Commission:

- (a) the Member States should take all appropriate measures to ensure that the industry situated in their territory does not increase its production capacity

(1) COM(79)242

in respect of chlorofluorocarbons;

(b) they should also take all necessary steps to achieve, before 31 December 1981, a reduction of 30% in the use of chlorofluorocarbons in aerosols compared to 1976 levels of use;

(c) the Member States should provide the Commission with the necessary data on the use of chlorofluorocarbons in aerosols before 30 June 1982, to enable the Commission to check whether the reduction called for has been achieved in each Member State;

(d) in the first half of 1982, the measures to be taken should be re-examined in the light of the scientific and economic evidence available. To this end, the Member States should supply the Commission with the results of any study or research available to them. Before 31 December 1982, the Council should adopt, on the proposal of the Commission, such further measures as may be necessary in the light of this re-examination.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, mai 1979

La Commission propose de réduire l'utilisation de chlorofluorocarbones dans les aérosols (1)

La Commission vient de proposer au Conseil, sur initiative du Vice-Président Natali, de réaliser dans chaque Etat membre et avant le 31 décembre 1981 une réduction de 30%, par rapport au niveau de 1970, de l'utilisation de chlorofluorocarbones dans les aérosols.

1) Pourquoi réduire les chlorofluorocarbones ?

Cette proposition s'inspire des préoccupations partagées au niveau international quant aux effets de chlorofluorocarbones sur la couche d'ozone et des radiations ultraviolettes sur la santé.

Cette proposition tient compte des délibérations du Conseil Environnement, notamment lors de sa session du 18-19 décembre 1978. Le Conseil invitait en effet la Commission à présenter des propositions concrètes tenant compte des résultats de la Conférence de Munich du 6 au 8 décembre 1978 sur les chlorofluorométhanes. La recommandation adoptée à cette Conférence indiquait :

- a) les problèmes des effets des chlorofluorocarbones sur la couche d'ozone et des radiations ultraviolettes sur la santé ne sauraient être ignorés. La Conférence recommande, en tant que mesure de précaution, une réduction globale des émissions de chlorofluorocarbones. C'est pourquoi elle fait appel aux gouvernements, à l'industrie et aux autres organismes, en leur demandant de s'efforcer de parvenir à une réduction importante des émissions de chlorofluorocarbones dans les années à venir par rapport aux données de 1975
- b) la Conférence reconnaît que des mesures décisives de réduction de l'utilisation des chlorofluorocarbones devront être prises en cas de preuves scientifiques nouvelles et convaincantes;
- c) dans leurs efforts visant à réduire les émissions de chlorofluorocarbones tels que mentionnés ci-dessus, les gouvernements concernés doivent chercher à réaliser sur le plan international une harmonisation maximale des mesures destinées à assurer, par des efforts conjoints, l'application des méthodes les plus efficaces à la solution du problème et à éviter les entraves dans le domaine commercial;

- d) Des mesures immédiates doivent être prises afin d'encourager toutes les industries des aérosols et de mousses plastiques utilisant les chlorofluorocarbones à intensifier les travaux de recherche sur les produits de substitution et à promouvoir le développement d'autres méthodes d'application.
- e) Des mesures immédiates doivent être prises afin d'encourager les fabricants et les utilisateurs d'appareils contenant des chlorofluorocarbones à supprimer les rejets de ces composés.

2) Les mesures proposées par La Commission :

- a) les Etats membres devront prendre toutes les mesures appropriées en vue d'assurer que l'industrie implantée sur leur territoire n'augmente pas sa capacité de production des chlorofluorocarbones;
- b) ils devront également prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'aboutir, avant le 31 décembre 1981, à une réduction de 30% par rapport au niveau de 1976 de l'utilisation des chlorofluorocarbones dans les aérosols;
- c) les Etats membres devront fournir à la Commission les données nécessaires sur l'utilisation des chlorofluorocarbones dans les aérosols avant le 30 juin 1982, afin de permettre à la Commission de vérifier si la réduction prévue a été atteinte respectivement pour chaque Etat membre;
- d) au cours du premier semestre de 1982, les mesures à prendre seront réexaminées à la lumière des données scientifiques et économiques disponibles. A cet effet, les Etats membres fournissent à la Commission les résultats de toute étude ou recherche qui leur sont disponibles. Le Conseil adoptera avant le 31 décembre 1982, sur proposition de la Commission, les mesures ultérieures, telles qu'elles pourront être nécessaires à la lumière de ce réexamen.

3. L'emploi des chlorofluorocarbones dans La Communauté

Les chlorofluorocarbones utilisés comme agents propulseurs dans les aérosols représentent 70 % de la consommation de CFC dans la Communauté (1977). Les autres usages étant la réfrigération et le conditionnement d'air, les mousses plastiques et les solvants.

Les CFC sont fabriqués dans la CEE par 10 firmes dans 5 pays : France (2), République fédérale d'Allemagne (3), Italie (1), Pays-Bas (2) et Royaume-Uni (2). La production totale en 1977 a été d'environ 340.000 Tonnes, dont 25 % ont été exportées.

Les produits servant aux soins personnels (laques, parfums, déodorants, etc.) représentent 57 % des usages d'aérosols.

La production d'aérosols concerne 7 Etats membres.